

**BON DE COMMANDE DES REPERES OVINS ET/OU CAPRINS
CAMPAGNE 2024-2025, à utiliser du 01/07/2024 au 30/06/2025**

NOM ou Raison sociale (société).....
 Adresse
 Code Postal..... Commune
 Téléphone..... Adresse email.....
 N° Exploitation E.d.E N° de marquage de vos boucles ovines et caprines

Bon de commande pour : OVINS CAPRINS (Commande multi-espèces, faire un seul bon de commande)
 Je souhaite avoir des contre-boucles de couleur « millésime » (Par défaut sans précision les boucles seront uniformément jaunes quel que soit le millésime commandé.)

<p>Je choisis mon mode de règlement (à cocher obligatoirement) <input type="checkbox"/> par prélèvement bancaire : <input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement déjà retournée <input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement et RIB joints à mon bon de commande <input type="checkbox"/> par chèque joint obligatoirement à ma commande, à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE-CHAMBRE d'AGRICULTURE de la LOIRE Toute commande non accompagnée d'un mode de règlement valide ne sera pas traitée et retournée.</p>	<p>N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 93 184210011</p>
---	--

Code article	DESIGNATION des articles	Quantité commandée	Prix unitaire € HT	MONTANT HT (a)
CB2	Couples de pendentifs avec 1 boucle électronique + 1 boucle conventionnelle.		0,72 €HT	
RT	Pendentif provisoire rouge, à marquer (Ne pas dépasser 7% de votre effectif reproducteurs déclarés)		0,21 €HT	
PE	Pince pour pendentifs électroniques et conventionnelles		16,00 €HT	
D25E	Carnet de 25 documents de circulation		13,80 €HT	

FRAIS DE GESTION	FRAIS DE GESTION : A comptabiliser pour chaque commande passée	+ 17,00 €HT
FRAIS DE PORT	Tous types de boucles et matériel associés	+ 6,34 €HT
	A rajouter si commande de paturons (caprins) en plus :	6,34 €HT €
LIVRAISON URGENTE	SI LIVRAISON URGENTE : Frais supplémentaire à ajouter aux frais de port, uniquement sur les repères de première identification	15,00 €HT €
b) : Montant TVA déductible au taux de 20% = Montant HT x 20%		MONTANT TOTAL HT (somme de la colonne a) _____ €
(c) : Montant TTC à payer = Montant HT + Montant TVA		MONTANT TVA A 20,00 % (b) _____ €
		MONTANT TTC A PAYER (c) _____ €
RETOUR BON DE COMMANDE :	Adresser votre bon de commande signé accompagné de son règlement à l'antenne identification qui gère la commande du département (coordonnées au verso de l'exemplaire à conserver)	

Les frais de port sont les frais de livraison facturés par le fabricant de boucle. Les frais de gestion correspondent à la prise en charge et à la saisie des commandes, la gestion de l'unicité des N°, leur enregistrement, leur transfert au fabricant et au fichier national ainsi que la gestion des incidents de livraisons.

Fait à Le Signature

**BON DE COMMANDE DES REPERES OVINS ET/OU CAPRINS
CAMPAGNE 2024-2025, à utiliser du 01/07/2024 au 30/06/2025**

NOM ou Raison sociale (société).....
 Adresse
 Code Postal..... Commune
 Téléphone..... Adresse email.....
 N° Exploitation E.d.E N° de marquage de vos boucles ovines et caprines

Bon de commande pour : OVINS CAPRINS (Commande multi-espèces, faire un seul bon de commande)
 Je souhaite avoir des contre-boucles de couleur « millésime » (Par défaut sans précision les boucles seront uniformément jaunes quel que soit le millésime commandé.)

Je choisis mon mode de règlement (à cocher obligatoirement) <input type="checkbox"/> par prélèvement bancaire : <input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement déjà retournée <input type="checkbox"/> par chèque joint obligatoirement à ma commande, à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE-CHAMBRE d'AGRICULTURE de la LOIRE Toute commande non accompagnée d'un mode de règlement valide ne sera pas traitée et retournée.	N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 93 184210011
---	--

Code article	DESIGNATION des articles	Quantité commandée	Prix unitaire € HT	MONTANT HT (a)
CB2	Couples de pendentifs avec 1 boucle électronique + 1 boucle conventionnelle.		0,72 €HT	
RT	Pendentif provisoire rouge, à marquer (Ne pas dépasser 7% de votre effectif reproducteurs déclarés)		0,21 €HT	
PE	Pince pour pendentifs électroniques et conventionnelles		16,00 €HT	
D25E	Carnet de 25 documents de circulation		13,80 €HT	

FRAIS DE GESTION	FRAIS DE GESTION : A comptabiliser pour chaque commande passée	+ 17,00 €HT
FRAIS DE PORT	Tous types de boucles et matériel associés	+ 6,34 €HT
	A rajouter si commande de paturons (caprins) en plus :	6,34 €HT
		€
LIVRAISON URGENTE	SI <u>LIVRAISON URGENTE</u> : Frais supplémentaire à ajouter aux frais de port, uniquement sur les repères de première identification	15,00 €HT
		€
b) : Montant TVA déductible au taux de 20% = Montant HT x 20%		MONTANT TOTAL HT (somme de la colonne a) _____ €
		MONTANT TVA A 20,00 % (b) _____ €
(c) : Montant TTC à payer = Montant HT + Montant TVA		MONTANT TTC A PAYER (c) _____ €
RETOUR BON DE COMMANDE :	Adresser votre bon de commande signé accompagné de son règlement à l'antenne identification qui gère la commande du département (coordonnées au verso de l'exemplaire à conserver)	

Les frais de port sont les frais de livraison facturés par le fabricant de boucle. Les frais de gestion correspondent à la prise en charge et à la saisie des commandes, la gestion de l'unicité des N°, leur enregistrement, leur transfert au fabricant et au fichier national ainsi que la gestion des incidents de livraisons.

Fait à Le Signature



Identification des animaux
Ardèche•Drôme•Isère•Loire•Rhône

RETOUR BON DE COMMANDE et CONTACTS DEPARTEMENTAUX :

Pour les éleveurs de l'Ardèche et de l'Isère:

Chambre d'Agriculture de l'Isère
Identification des Animaux
34 rue du Rocher de Lorzier
Centr'Alp
38430 MOIRANS

Tel : 04.76.20.68.04. identification@isere.chambagri.fr

Pour la campagne 2024/2025, les commandes de boucles ovines et caprines de l'Ardèche et de l'Isère sont traitées dans l'Isère.

Merci aux éleveurs de l'Ardèche et de l'Isère d'envoyer directement leurs commandes à la Chambre d'Agriculture de l'Isère à l'adresse ci-dessus.

Pour les éleveurs de la Drôme, de la Loire et du Rhône :

Chambre d'agriculture du Rhône
Identification des Animaux
18 Avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

Tel : 04 78 19 61 70 identification@rhone.chambagri.fr

Pour la campagne 2024/2025, les commandes de boucles ovines et caprines de la Drôme, de la Loire et du Rhône sont traitées dans le Rhône.

Merci aux éleveurs de la Drôme, de la Loire et du Rhône d'envoyer directement leurs commandes à la Chambre d'Agriculture du Rhône à l'adresse ci-dessus.